



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON  
DU LUNDI 28 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-et-un octobre deux mille vingt-quatre s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaients présents : MMES C. BOEX, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB, C. COUDURIER,  
A. LASSUS, V. RIDREAU  
MM. P. COURTIN, R. DECARROUX, B. DUNAND, S. GAILLARD,  
J.-P. LE JONCOUR, D. PAULME, R. PIOUTAZ

Absents excusés : MMES L. MISSILLIER et V. GAUDERON  
M. G. VELLUZ donne procuration à M. D. PAULME

Absents : MME C. BOURGEOIS  
MM. A. HEMISSI et M. FLOQUET

Secrétaire de séance : M. R. DECARROUX



Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.



Monsieur René DECARROUX est désigné secrétaire de séance.



Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 octobre 2024  
Délibérations :
  1. *Accord-cadre de travaux d'aménagement et d'entretien de voirie 2025-2028 - Choix du candidat retenu*
  2. *Approbation du projet pédagogique du pôle Enfance pour l'année scolaire 2024-2025*
  3. *Approbation du projet pédagogique du Point Accueil Jeunesse pour l'année scolaire 2024-2025*
  4. *Mise à jour des tarifs municipaux pour 2024 et 2025*
  5. *Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation / extension de l'école - Avenant n°2*
- Rapport des commissions et groupements
- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal
- Questions et sujets divers
- Calendrier municipal

## S É A N C E

### § APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2024

Aucune remarque écrite orale n'est faite.

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 7 octobre 2024.

### DÉLIBÉRATIONS

**1.**

**ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE VOIRIE 2025-2028 : CHOIX DU CANDIDAT RETENU**  
**Délibération n° 2024-59**

Madame le Maire indique à l'assemblée que l'accord-cadre de travaux à bons de commande pour l'aménagement et l'entretien de la voirie communale arrive à échéance le 31 décembre 2024.

En date du 12 septembre 2024, la commune a publié un accord-cadre avec une date limite de remise des offres fixée au 14 octobre 2024 à 11h30.

Deux offres ont été déposées et ont été analysées le 16 octobre 2024.

Après analyse des offres selon les critères énoncés dans le règlement de consultation (40% pour le prix et 60% pour la valeur technique), Madame le Maire propose de retenir l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST SNC pour un montant minimum de 30 000 € HT et maximum de 150 000 € HT par an.

L'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST SNC a été déclarée économiquement la plus avantageuse.

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale courant à compter du 1er janvier 2025 pour un an, et sera renouvelé trois fois maximum.

VU l'avis favorable de la Commission municipale Voiries en date du 16 octobre 2024 ;

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- **DECIDE** de retenir l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST SNC, dans le cadre d'un accord-cadre de travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 1 an renouvelable trois fois par tacite reconduction ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes se rapportant à ce marché ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025.

**2.**

<b>APPROBATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE DU PÔLE ENFANCE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 Délibération n° 2024-60</b>
--

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'en raison de la déclaration de notre accueil de loisirs périscolaire auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Haute-Savoie, la collectivité est dans l'obligation d'établir un projet pédagogique pour le Pôle Enfance du service Enfance Jeunesse et Sport.

Madame le Maire présente le projet pédagogique et énonce les objectifs pédagogiques retenus pour l'année scolaire 2024/2025.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver ce projet pédagogique.

***Le Conseil municipal après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** le projet pédagogique du Pôle Enfance du service Enfance Jeunesse et Sport pour l'année scolaire 2024/2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

3.

**APPROBATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE DU POINT ACCUEIL JEUNESSE POUR  
L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025  
Délibération n° 2024-61**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'en raison de la déclaration de notre accueil de loisirs auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Haute-Savoie, la collectivité est dans l'obligation d'établir un projet pédagogique pour le Point Accueil Jeunesse au sein du service Enfance Jeunesse et Sport.

Madame le Maire présente le projet pédagogique et énonce les objectifs pédagogiques retenus pour l'année scolaire 2024/2025.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver ce projet pédagogique.

*Le Conseil municipal après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le projet pédagogique du Point Accueil Jeunesse du service Enfance Jeunesse et Sport pour l'année scolaire 2024/2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

4.

**APPROBATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2024 ET 2025  
Délibération n° 2024-62**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une délibération unique reprenant tous les tarifs municipaux a été approuvée en date du 26 août 2024.

Madame le Maire indique que la prestation de fourniture et de pose d'une plaque sur la stèle du jardin du souvenir permet de fixer une durée dans un objectif d'optimisation de l'espace disponible sur la stèle.

Il est proposé de fixer la durée à 15 ans pour le jardin du souvenir.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** la modification présentée ;
- ✓ **VALIDE** les tarifs à appliquer pour l'année 2024, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, ainsi que pour l'année 2025 ;
- ✓ **DECIDE** que cette tarification sera applicable par tacite reconduction sauf modification.

## TARIFS COMMUNAUX 2024 / 2025 – Location des salles municipales

MAISONS DES ASSOCIATIONS	Particuliers arenthonnais		Associations arenthonnaises	Associations extérieures à la commune et entreprises		Capacité	
	Journée hors week-end (Lundi au Jeudi)	Week-end (Vendredi-Samedi ou Samedi-Dimanche)		Journée hors week-end (Lundi au Jeudi)	Week-end (Vendredi-Samedi ou Samedi-Dimanche)		
GRANDE SALLE DU REZ-DE-CHAUSSEE (avec cuisine)	300 €	480 €	CF TARIFS SPECIFIQUES	300 €	480 €	220 (180 assis)	
	350 €	540 €		350 €	540 €		
Du 1er mai au 30 septembre	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €			
Du 1er octobre au 30 avril							
PETITES SALLES (sans cuisine)							
Salle N°1 - LE JALOUVRE (rez-de-chaussée côté baies vitrées)	Non autorisé		GRATUIT	Du 01/05 au 30/09		150 (130 assis)	
				1/2 journée	Journée		Du 01/10 au 30/04
				100 €	210 €	120 €	240 €
			néant	500 €	500 €	500 €	500 €
Salle N°2 - LE SALÈVE (1 <sup>ère</sup> étage)	Non autorisé		GRATUIT	45 €	85 €	60 €	160 €
				100 €	100 €	100 €	100 €
			néant				30
SALLE COMMUNALE	Particuliers arenthonnais		Associations arenthonnaises	Associations extérieures à la commune et entreprises			
Toute l'année	Non autorisé		CF TARIFS SPECIFIQUES	CF TARIFS SPECIFIQUES		30	
				100 €			

## MAISON DES ASSOCIATIONS : Tarifs spécifiques

### TARIFS SPECIFIQUES AUX ASSOCIATIONS D'ARENTHON À BUT NON LUCRATIF POUR LA GRANDE SALLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE (AVEC CUISINE) DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Fréquences d'utilisation	1 location par an		2 à 3 locations par an		4 locations et plus par an	
	Du 01/05 au 30/09	Du 01/10 au 30/04	Du 01/05 au 30/09	Du 01/10 au 30/04	Du 01/05 au 30/09	Du 01/10 au 30/04
Réunions internes à l'association	GRATUIT					
Manifestations régulières ou non accueillant du public à titre payant	GRATUIT		120 €	180 €	Forfait basé sur un tarif horaire de 10 €	

### TARIFS SPECIFIQUES AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES À LA COMMUNE ET AUX ENTREPRISES POUR LA GRANDE SALLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET LA SALLE SALÈVE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS POUR 4 LOCATIONS ET PLUS PAR AN

Grande salle du rez-de-chaussée (sans cuisine)		Salle Salève		
Du 01/05 au 30/09	Du 01/10 au 30/04	Du 01/05 au 30/09	Du 01/10 au 30/04	Du 01/10 au 30/04
Forfait basé sur un tarif horaire de 10 €		Forfait basé sur un tarif horaire de 13 €		Forfait basé sur un tarif horaire de 5 €
				Forfait basé sur un tarif horaire de 8 €

## **SALLE COMMUNALE : Tarifs spécifiques**

### **TARIFS SPECIFIQUES AUX ASSOCIATIONS D'ARENTHON À BUT NON LUCRATIF POUR LA SALLE COMMUNALE**

Type d'activité	TARIFS
Réunions internes à l'association	<b>GRATUIT</b>
Manifestations régulières ou non accueillant du public à titre payant	Forfait basé sur un tarif horaire de 8 €

### **TARIFS SPECIFIQUES AUX ASSOCIATIONS EXTÉRIURES À LA COMMUNE ET AUX ENTREPRISES POUR LA SALLE COMMUNALE**

Type d'activité	TARIFS par jour de location	
Manifestations non régulières (-5 dans l'année)	Du 01/05 au 30/09	Du 01/10 au 30/04
	85 €	120 €
Manifestations régulières (+5 dans l'année) accueillant du public à titre payant	Forfait basé sur un tarif horaire de 10 €	

## Maison des Associations

### Vaisselle et matériels manquants, cassés ou abîmés

Dénomination	Prix unitaire
<i>Carafes, pichets et verres</i>	
Carafe à eau	10,00
Carafe à vin	6,00
Flutes à champagne	1,70
Verre à eau	1,00
Verre ballon	0,90
<i>Couverts</i>	
Couteau	1,70
Fourchette	0,80
Grosse cuillère	0,80
Petite cuillère	0,70
<i>Plats de service</i>	
Corbeille à pain	4,80
Plat de service Inox	5,50
Saladier Inox	5,20
Saladier Verre	3,60
<i>Vaisselle</i>	
Assiette à dessert	2,90
Assiette creuse	3,10
Assiette plate	3,90
Bol	1,30
Tasse à café	1,10
Tasse à thé	1,30
<i>Divers</i>	
Coupe pain	120,00
Couteau à découper	4,90
Couteau à pain	24,00
Cuillère à ragout (trou)	4,90
Cuillère de service (pleine)	11,50
Louche	6,80
Planche à découper	12,00
Plateau	3,50
Tire-bouchon	11,50
Gant pour four - petit	21,00
Gant pour four - grand	41,00
Grilles four	20,00
Grilles frigo	20,00

Toute autre dégradation constatée sera facturée sur la base du coût de la main d'œuvre (soit par un agent technique municipal soit par un prestataire extérieur) et de remplacement du matériel.

<i>Nettoyage</i>	
Balai caoutchouc	22,00
Balai de lavage - manche	7,00
Balai de lavage - tête	31,00
Balai de lavage - franges	18,00
Chariot de ménage	78,00
Seau pour chariot	9,00
Presse pour chariot	32,00
Ensemble pelle balayette à manche	25,00
Grilles pour four	20,00

<b>Concessions funéraires (1 emplacement)</b>		
<b>Concession pleine terre</b>		
	<b>30 ans</b>	200 €
	<b>15 ans</b>	100 €
<b>Concession caverne</b>		
	<b>30 ans</b>	150 €
	<b>15 ans</b>	75 €
<b>Concession Ancien colombarium</b>		
	<b>30 ans</b>	600 €
	<b>15 ans</b>	300 €
<b>Concession Nouveau colombarium</b>		
	<b>30 ans</b>	750 €
	<b>15 ans</b>	375 €
<b>Plaque Jardin du Souvenir</b>	<b>15 ans</b>	50 €

<b>Emplacement commerces ambulants</b>	40€/ jour
--	-----------

<b>Parcelle jardin collectif (1 emplacement)</b>	15€/ an
--	---------

<b>Photocopies (noir et blanc uniquement)</b>		
	Format A4	0.15 €
	Format A3	0.30 €

<b>Affranchissement</b>	Tarifs postaux en vigueur
-------------------------	---------------------------

<b>Refacturation du coût horaire de main d'œuvre d'un agent technique</b>	40€/ heure (sans pouvoir être inférieur à 1H de travail)
---	---

5.

**MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE RÉNOVATION-  
EXTENSION DE L'ÉCOLE – AVENANT N°2  
Délibération n° 2024-63**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n° 2023-04 en date du 9 janvier 2023, l'architecte DMA ARCHITECTURES a été retenu dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation/extension de l'école élémentaire Benoît Chamoux.

Madame le Maire rappelle qu'un avenant n°1 a été approuvé par délibération n°2023-03 en date du 8 janvier 2024 en raison d'une réévaluation à la hausse de l'estimation financière des travaux de rénovation / extension de l'école (initialement chiffrée par le CAUE).

En raison de l'augmentation du coût prévisionnel des travaux validé à l'issue de cette phase d'avant-projet définitif, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de réajuster le montant total du marché.

Madame le Maire présente les incidences financières de l'avenant n°2 :

Entreprise	Montant initial € HT	Avenant	Nouveau montant € HT	Variation
DMA Architectures (Mandataire du groupement)	297 130,00 €	91 060,00 €	388 190,00 €	+ 30,65 %
T.V.A. 20 %	59 426,00 €	18 212,00 €	77 638,00 €	
<b>TOTAUX T.T.C.</b>	<b>356 556,00 €</b>	<b>109272,00 €</b>	<b>465 828,00 €</b>	

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation/extension de l'école attribué au groupement représenté par DMA ARCHITECTURES.

Monsieur PIOUTAZ indique ne pas comprendre cette augmentation du coût de maîtrise d'œuvre. Madame le Maire répond que le coût est fixé en fonction d'un pourcentage du montant des travaux et rappelle que des choix ont été faits par le Conseil municipal pour rajouter des dépenses (géothermie, remplacement complète de la toiture, désamiantage, application de réglementations applicables aux travaux de rénovation). Il n'est plus possible de tout remettre en question au vu de l'état d'avancée du projet.

***Le Conseil municipal après délibération,  
à la majorité avec 13 voix pour et 1 voix contre (PIOUTAZ),***

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation/extension de l'école élémentaire Benoît Chamoux ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal.

## **URBANISME**

### **Déclarations préalables accordées :**

Commune d'Arenthon  
116, Route de Bonneville

**Réhabilitation de la salle paroissiale  
en salle multifonction**

ABC Energies  
251, Route de Montagny

**Pose de panneaux photovoltaïques**

Monsieur Jean-Louis MAIRE  
49, Chemin Dumonal

**Pose de panneaux photovoltaïques**

### **Liste des permis instruits :**

- ↳ ACCORD PC 2024/09 en date du 10/10/2024, pour la construction d'une maison individuelle au nom de Monsieur RICHARD Valentin et Madame Annaëlle FEGAR (301 B, Route de Reignier)

### **Liste des permis déposés :**

- ↳ PC 2024/12 en date du 22/10/2024, pour la construction d'une maison individuelle au nom de Monsieur Aurélien BOEX et Madame Françoise CLERC (487, Route des Arculinges)

## **COMMISSIONS ET GROUPEMENTS**

### **§ COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE / PATRIMOINE**

- Madame le Maire énonce que le promoteur SANTEALP déposera prochainement le permis de construire sur le tènement communal situé au centre village. Les constructions seront réalisées en vue de préserver les vestiges archéologiques éventuels. Madame le Maire propose de nommer le futur programme immobilier. A l'unanimité, il est décidé de retenir le nom suivant : Résidence des Moulins.

### **§ COMMISSION TRAVAUX / BÂTIMENTS**

- Monsieur PAULME indique que les travaux de désamiantage de la salle paroissiale sont terminés et que les travaux de démolition débuteront prochainement.
- Suite aux réserves exprimées par la Commission concernant l'installation de la climatisation de la Maison communale Alain Velluz, l'entreprise Alpi'Services est intervenue. Il reste encore quelques points de finalisation mais les élus sont désormais satisfaits du travail.

Monsieur PAULME complète en indiquant qu'il conviendra encore de protéger et habiller les blocs extérieurs de climatisation.

- Lors de son intervention de maintenance, l'entreprise PACCARD a constaté des problèmes au niveau du système et du support des cloches de l'église. Le Conseil municipal valide un devis de 8 655 € comprenant le remplacement du joug boisé usagé et du marteau de sonnerie de la cloche principale.

#### § COMMISSION VOIRIES / RUISSELLEMENT

- Des travaux de remplacement de la colonne d'eau potable sur la Route de Lanovaz par l'entreprise DECARROUX TP sont en cours. Un devis de 2 500 € a été validé pour réparer le réseau d'eaux pluviales à un endroit, suite à l'absence d'intervention de l'entreprise GRAMARI malgré de nombreuses relances concernant la conduite d'un de leurs chantiers dans ce secteur. Ce coût sera pris en charge par la Commune.

#### § COMMISSION VIE ASSOCIATIVE / ANIMATION

- Madame COLLOMB rappelle la réunion avec les Associations le jeudi 31 octobre à 19h30 en Mairie.

#### § GESTION DU PERSONNEL

- Les recrutements des postes de responsable du pôle Enfance et d'animateur / agent d'entretien sont en cours, suite aux démissions de Mesdames Carole TOURNIER et Magali TESTEVIDE.

#### § COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- Madame BOEX fait un bilan du marché 100 % gratuit organisé par la CCPR ce 26 octobre dernier à Amancy, en association avec SIVALOR. Le but de l'opération était de participer à la réduction des déchets sur le territoire, avec la récolte de plus de 3.5 tonnes de vêtements, petits matériels, etc qui ont fait le bonheur de centaines de personnes. A l'issue de la journée, la tonne restante a été prise en charge par Emmaüs.

### **CALENDRIER MUNICIPAL**

- ✓ Mardi 22 octobre à 20h00 : Commission Environnement
- ✓ Lundi 28 octobre à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Jeudi 31 octobre à 19h30 en Mairie : Réunion avec les associations
- ✓ Vendredi 1<sup>er</sup> novembre : Cérémonie de la Toussaint
- ✓ Lundi 11 novembre : Cérémonie de commémoration
- ✓ Lundi 2 décembre à 18h30 en Mairie : Conseil municipal

Monsieur PAULME complète en indiquant qu'il conviendra encore de protéger et habiller les blocs extérieurs de climatisation.

- Lors de son intervention de maintenance, l'entreprise PACCARD a constaté des problèmes au niveau du système et du support des cloches de l'église. Le Conseil municipal valide un devis de 8 655 € comprenant le remplacement du joug boisé usagé et du marteau de sonnerie de la cloche principale.

#### § COMMISSION VOIRIES / RUISSELLEMENT

- Des travaux de remplacement de la colonne d'eau potable sur la Route de Lanovaz par l'entreprise DECARROUX TP sont en cours. Un devis de 2 500 € a été validé pour réparer le réseau d'eaux pluviales à un endroit, suite à l'absence d'intervention de l'entreprise GRAMARI malgré de nombreuses relances concernant la conduite d'un de leurs chantiers dans ce secteur. Ce coût sera pris en charge par la Commune.

#### § COMMISSION VIE ASSOCIATIVE / ANIMATION

- Madame COLLOMB rappelle la réunion avec les Associations le jeudi 31 octobre à 19h30 en Mairie.

#### § GESTION DU PERSONNEL

- Les recrutements des postes de responsable du pôle Enfance et d'animateur / agent d'entretien sont en cours, suite aux démissions de Mesdames Carole TOURNIER et Magali TESTEVUIDE.

#### § COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- Madame BOEX fait un bilan du marché 100 % gratuit organisé par la CCPR ce 26 octobre dernier à Amancy, en association avec SIVALOR. Le but de l'opération était de participer à la réduction des déchets sur le territoire, avec la récolte de plus de 4 tonnes de vêtements, petits matériels, etc qui ont fait le bonheur de centaines de personnes. A l'issue de la journée, la tonne restante a été prise en charge par Emmaüs.

### ***CALENDRIER MUNICIPAL***

- ✓ Mardi 22 octobre à 20h00 : Commission Environnement
- ✓ Lundi 28 octobre à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Jeudi 31 octobre à 19h30 en Mairie : Réunion avec les associations
- ✓ Vendredi 1<sup>er</sup> novembre : Cérémonie de la Toussaint
- ✓ Lundi 11 novembre : Cérémonie de commémoration
- ✓ Lundi 2 décembre à 18h30 en Mairie : Conseil municipal

## *URBANISME*

### **Déclarations préalables accordées :**

Commune d'Arenthon  
116, Route de Bonneville

**Réhabilitation de la salle paroissiale  
en salle multifonction**

ABC Energies  
251, Route de Montagny

**Pose de panneaux photovoltaïques**

Monsieur Jean-Louis MAIRE  
49, Chemin Dumonal

**Pose de panneaux photovoltaïques**

### **Liste des permis instruits :**

- ✍ ACCORD PC 2024/09 en date du 10/10/2024, pour la construction d'une maison individuelle au nom de Monsieur RICHARD Valentin et Madame Annaëlle FEGAR (301 B, Route de Reignier)

### **Liste des permis déposés :**

- ✍ PC 2024/12 en date du 22/10/2024, pour la construction d'une maison individuelle au nom de Monsieur Aurélien BOEX et Madame Françoise CLERC (487, Route des Arculinges)

## *COMMISSIONS ET GROUPEMENTS*

### § COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE / PATRIMOINE

- Madame le Maire énonce que le promoteur SANTEALP déposera prochainement le permis de construire sur le tènement communal situé au centre village. Les constructions seront réalisées en vue de préserver les vestiges archéologiques éventuels. Madame le Maire propose de nommer le futur programme immobilier. A l'unanimité, il est décidé de retenir le nom suivant : Résidence des Moulins.

### § COMMISSION TRAVAUX / BÂTIMENTS

- Monsieur PAULME indique que les travaux de désamiantage de la salle paroissiale sont terminés et que les travaux de démolition débiteront prochainement.
- Suite aux réserves exprimées par la Commission concernant l'installation de la climatisation de la Maison communale Alain Velluz, l'entreprise Alpi'Services est intervenue. Il reste encore quelques points de finalisation mais les élus sont désormais satisfaits du travail.

- ✓ Vendredi 6 et samedi 7 décembre : Téléthon
- ✓ Jeudi 19 décembre à 14h00 à la Maison des Associations : Goûter de Noël des Aînés
- ✓ Vendredi 17 janvier à 19h30 à la Maison des Associations : Cérémonie des voeux

Séance levée à 19h50.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,  
René DECARROUX



Le Maire,  
Chantal COUDURIER



Affiché le 03 / 12 / 2024.

